# SNUipp-FSU 03 BULLETIN D'ADHÉSION 2015 - 2016



2, rue des Conches 03100 MONTLUÇON tel/fax 04.70.03.85.90 snu03@snuipp.fr

En 2015-2016, le SNUipp-FSU 03 fait le choix de ne pas augmenter

Je me syndique au SNUipp (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC) afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public laïque d'éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans une fédération rénovée, la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser les publications qu'il édite.

Je demande au SNUipp-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à les faire figurer dans des fichiers et traitements automatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78.

Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit

d'accès, en m'adressant au SNUipp-FSU. A ...... Signature: le montant de ses cotisations! NOM: NOM de jeune fille : Echelon Date de naissance : Prénom: montant de Adresse personnelle: la cotisation Adresse électronique personnelle : (important) Année sortie IUFM/EN Ecole: Téléphone: SITUATION ADMINISTRATIVE O PES O temps partiel à ......... % O instituteur/trice O détachement O professeur des écoles O étudiant IUFM O congé formation O PEGC O AE/AVS/EVS O congé parental O CLM / CLD O disponibilité O retraité(e) **FONCTION** O TR Brigade O adjoint ASH collège O Dir. ou adjoint SEGPA O adjoint maternelle O BFC O RASED (option E ou G) O PEMF O adjoint élémentaire O adjoint ASH élémentaire O Psy scolaire O CPAIEN / CPC O directeur maternelle O Autre : ..... O Dir établissement spécialisé O directeur élémentaire

# C'est décidé, je me syndique!

- Je participe, par le versement de ma cotisation syndicale, à la construction d'un outil commun : le SNUipp-FSU
- J'adhère pour être informé, pour rompre mon isolement, pour élaborer et défendre les revendications des personnels, pour promouvoir, défendre et transformer l'école.
- Je peux bénéficier de facilités de paiement : fractionnement de ma cotisation en 2, 3 ou 5 fois.
- 66 % de ma cotisation est déductible de mes impôts 2016 : une attestation me sera envoyée en début d'année 2017.

CADRE RÉSERVÉ AU TRAITEMENT			
	Trésorerie		
	SNUPERS		
N° adhésion : Date :			

## TABLEAU DES COTISATIONS 2015/2016

Entre parenthèses, le coût réel après déduction des impôts

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						108 €	113 €	118 €	126 €	136 €	154 €
						(36 €)	(38 €)	(40 €)	(42 €)	(46 €)	(52 €)
PE			120 €	126 €	130 €	133 €	147 €	155 €	165 €	176 €	188 €
			(41 €)	(43 €)	(44 €)	(45 €)	(49 €)	(52 €)	(56 €)	(59 €)	(63 €)
PE hors-classe	155 €	173 €	180 €	194 €	209 €	223 €	252 €				
	(52 €)	(58 €)	(61 €)	(65 €)	(71 €)	(75 €)	(86 €)				
PE <i>GC</i> hors-classe	130 €	137 €	145 €	153 €	173 €	185 €					
	(44 €)	(46 €)	(49 €)	(52 €)	(58 €)	(62 €)					
PEGC classe exceptionnelle	174 €	187 €	195 €	210 €	225 €						
	(59 €)	(63€)	(66 €)	(71 €)	(76 €)						

Etudiants: <b>30</b> € (10 €)	Stagiaires: <b>79</b> € (27 €)	AESH,AVS, EVS: 20 € (7 €)	Enseignant spécialisé : +7 €	PEMF, conseiller péda +10 €			
Direction	Dir 2-4 cl : + 8 €	Dir 5-9 cl : <b>+10</b> €	Dir 10 cl et + : <b>+15</b> €	E† spé, SEGPA : <b>+19</b> €			
Exercice à temps partiel : cotisation proportionnelle au temps partiel ( minimum : 79 $\in$ )							
Congé formation : 80% de la cotisation (minimum : 79 €)			Disponibilité, congé parental : <b>79</b> €				
Retraité(e)		Pension < 1600€ : <b>84</b> €	Pension > 1600€ : <b>9</b>	98 €			

#### Comment payer sa cotisation syndicale? 3 possibilités :

- □ Soit en 1 seule fois par chèque à l'ordre du SNUipp-FSU 03
- □ Soit par paiement fractionné, en joignant 2 ou 3 chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 03 avec mention des dates de retrait au dos
- □ Soit en optant pour le prélèvement automatique en 5 fois (10 décembre, 10 février, 10 avril, 10 juin, 10 août) jusqu'au 15/11/2015
  - remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement
  - joindre un RIB

### Syndiqué... mais jamais contre mon gré!

Le SNUipp-FSU 03 s'engage à ne pas reporter chaque année le retrait automatique sans vous consulter. Un contact personnel sera pris avant d'effectuer tout nouveau prélèvement l'année suivante.

### Mandat de Prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

libertés. ».Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez

Palement : Recurrent					
Veuillez compléter tous les champs du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier					
Débiteur	Identifiant créancier SEPA FR81ZZZ434761				
NOM, Prénom :	SNUipp 03 2 rue des Conches 03100 MONTLUÇON FRANCE				
IBAN: BIC:					
Le Signature :	Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux				

obtenir auprès de votre banque.